TELE DE SANVI VOOT EN CHAN

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2024



N°42/2024

Le 19 avril deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 12 avril 2024.

PRESENTS: M. Bernard Dubouil, Maire; Mme Catherine Bonnet, Mme Laurette Brunet, Mme Martine Bourgoin, M.Pascal Bourgeteau, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoints, Mme Guylaine Fernandes, M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, Mme Catherine Delormel, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M.Pascal Frazao, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS: M. Patrick Convers par M. Bernard Dubouil, M.Christophe Choquet par Mme Laurette Brunet, Mme Sarah Flagothier par Mme Cathy Bonnet, M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoin.

ABSENTE EXCUSÉE: Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Colette Dollez

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 28

Votes Pour: 28 Votes Contre: 0 Abstentions: 0

<u>OBJET</u>: Bilan de la concertation et arrêté de la cartographie des ZAER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 5 avril 2024, par laquelle le conseil municipal avait fixé les modalités de concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la Commune a été consultable depuis le 8 avril et jusqu'au 18 avril 2024, un registre de concertation disponible en Mairie a permis de formuler ses observations.

Monsieur le Maire indique qu'aucune observation n'a été renseignée sur le registre. Ainsi à l'issue de la concertation, les ZAER identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 5 avril 2024 sont validées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture 060-216005744-20240419-42-2024-DE Date de télétransmission : 24/04/2024 Date de réception préfecture : 24/04/2024 APPROUVE le bilan de la concertation,

ARRETE les propositions zones d'accélérations telles que présentées et annexées à la présente,

PRECISE que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes du Plateau Picard.

PRECISE que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts- de- France.

Ainsi délibéré pour copie conforme.

Colette DOLLEZ Secrétaire de séance Bernard DUBOUIL

Maire de Suust en Chaussée